**UNICEF Maroc lance un Appel à la consultation**

**pour l’élaboration d’un guide de normalisation et de standardisation du programme d’éducation aux compétences psychosociales chez les adolescents et les jeunes et d’un plan de communication du programme**

1. **Contexte et justification**

L’éducation aux compétences psychosociales chez les adolescents et jeunes, une approche adoptée par la Division de la Santé Scolaire et Universitaire (DSSU), et lancée en concertation avec les départements concernés par les adolescents et jeunes, depuis le début de 2017 sur plusieurs sites notamment Marrakech, Rabat, Fès, Kenitra, Taza, Settat et Rhamna. Cette initiative, qui s’inscrit dans le cadre de la Stratégie Nationale de Promotion de la santé des adolescents et des jeunes, a pour but de doter cette tranche de la population de compétences et connaissances qui leur seront utiles pour leur permettre d’affronter et surmonter les défis de la vie et donc améliorer leur bien-être.

Une évaluation de la mise en œuvre de la phase pilote de ce projet a été réalisé en 2021 avec l’appui de l’UNICEF, et ce, dans le but de codifier la mise en œuvre de l’approche et de l’étendre au niveau national sous forme de programme. Ladite évaluation a concerné un certain nombre de critères de performance notamment la pertinence, l’efficacité, l’efficience, la viabilité/durabilité et d’autres critères transversaux à savoir l’égalité des sexes, les droits humains et l’inclusion.

Cette évaluation a débouché sur un certain nombre de conclusions, de leçons et de recommandations qui intéressent certains aspects dans notamment l’élaboration d’un guide visant l’appui des acteurs pour l’implantation, la mise en œuvre et le suivi des interventions en matière de compétences psychosociales, et la communication autour du programme.

A cet effet, et dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de Promotion de la Santé des adolescentes et des jeunes, et afin de procéder à l’extension de l’approche d’éducation aux compétences psychosociales chez les adolescents et jeunes sous forme de programme national, la présente activité envisage dans un premier temps, l’élaboration d’un guide de normalisation et de standardisation du programme, ainsi que d’un plan de communication autour dudit programme .

1. **Objectif de la consultation**

La consultation vise à appuyer le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale notamment la DSSU pour :

1. L’élaboration d’un guide de formalisation et de standardisation du programme d’éducation aux compétences psychosociales. Cet outil sera destiné aux décideurs et aux acteurs de terrain notamment les gestionnaires des programmes au niveau national et locorégional. Il doit synthétiser le bilan des connaissances scientifiques sur les CPS, et fournir des repères pour l’action sur le terrain ;
2. L’élaboration du plan de communication destiné à promouvoir les CPS et le programme auprès des différentes cibles y compris le grand public (objectifs de communication, cibles, messages clés et actions de communication).
3. **Tâches principales**
4. Produire une note méthodologique succincte explicitant le concept, la stratégie et le plan de mise en œuvre de la mission ;
5. Elaborer un 1er draft du guide de formalisation et de standardisation du programme CPS en se basant sur les recommandations de l’évaluation déjà réalisée Ce document doit comporter les aspects suivants :
* Une définition et une catégorisation actualisée en s’appuyant sur la littérature scientifique et les catégorisations internationales (OMS, UNICEF…) ;
* Synthèses des effets des programmes CPS probants sur la santé et le développement (réduction des addictions, de la violence, des problèmes de santé mentale et de santé sexuelle, augmentation du bien-être) et la réussite éducative (amélioration du climat scolaire, des résultats scolaires, de l’insertion professionnelle). S’appuyant sur les études d’efficacité et d’implantation ;
* La structuration du programme ainsi que les actions à mener pour son implantation du programme y compris les objectifs, les populations cibles, la stratégie et les espaces d’intervention, le dispositif de pilotage, les ressources, les partenaires, le système de suivi ;
1. Elaborer un 1er draft du plan de communication destiné à promouvoir les CPS et le programme ;
2. Animer l’atelier de validation des deux documents ;
3. Finaliser les deux documents en intégrant les commentaires issus de l’atelier de validation.
4. **Durée de la consultation et calendrier de paiement**

La consultation débutera **début septembre** et durera **30 jours** étalés sur une période maximale de deux mois avec paiement des livrables comme détaillé dans le tableau ci-dessous :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Livrables** | **Nombre jour/homme** | **% du paiement** |
| **Livrable 1 :** Note méthodologique  | 3 | 10% |
| **Livrable 2 :**Guide élaboré et validé (langue de rédaction : Arabe) | 15 | 50% |
| **Livrable 3 :** Plan de communication élaboré et validé (langue de rédaction : français) | 12 | 40% |
| **Total**  | **30** | **100%** |

1. **Supervision de la consultance**

Le/la consultant/e sera supervisé/e par l’UNICEF et le travail technique sera réalisé en étroite collaboration avec le DSSU du Ministère de la Santé. Des réunions de suivi de l’état d’avancement seront tenues le tout au long du processus et à la fin de chacune des étapes de la consultation.

1. **Profil du consultant**

Le/la consultant/e devra satisfaire les conditions suivantes :

* Ayant un parcours universitaire au niveau supérieur en psychologie, psychopédagogie, Sciences de l’éducation sociologie ou santé publique ;
* Ayant des connaissances et une expérience significative qui relèvent à la fois du domaine des sciences de l’éducation et du développement de programmes ;
* Ayant connaissance du système de santé ainsi que de la santé des adolescents et des jeunes ;
* Excellentes capacités de rédaction, d’analyse et de synthèse en français et en arabe.
1. **Dossier de candidature**

Cet appel à consultation est ouvert aux consultants individuels au Maroc. Le consultant sera recruté sur la base d’un contrat de prestations de services conclu avec le bureau de l’UNICEF au Maroc.

Les dossiers de candidatures devraient être composés d’une offre technique et d’une offre financière :

**L’offre technique** devra inclure :

* Une lettre de motivation
* Copie du diplôme le plus élevé
* Un CV détaillé mettant en exergue les expériences antérieures dans le domaine
* Note méthodologique (5 pages maximum) comportant un planning détaillé du travail, faisant apparaitre clairement les différentes phases de la mission

**L’offre financière** devra comprendre pour chacune des prestations, en dirham (MAD), le nombre de jours estimés et le taux journalier y compris les frais de déplacement et toute autre charge liée à la réalisation des prestations.

**N.B :** Les honoraires doivent être en montant brut et la déclaration des impôts est sur la charge du consultant.

**Tous ces documents doivent être attachés sur le système lors de la soumission.**

**Le délai de candidature est fixé au 10 août 2022.**

**\*\*\*\*Tout dossier incomplet sera considéré comme irrecevable\*\*\*\***

1. **Procédures de sélection**

L’évaluation des dossiers de candidature se fera par une commission constituée par des représentants de l’UNICEF et du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale. L’évaluation des offres sera faite en fonction d’une pondération des critères d’évaluation technique et financière.

**Phase 1 : Analyse technique comparative des offres**

Pendant cette phase, il sera procédé à la comparaison technique des offres. Une note technique T sur 100 sera attribuée à chaque offre, sur la base du barème suivant :

|  |  |
| --- | --- |
| **Critères** | **Note (max. 100 points)** |
| Pertinence du parcours universitaire | 30 |
| Connaissances et une expérience significative qui relèvent à la fois du domaine des sciences de l’éducation et du développement de programmes | 10 |
| Connaissance du système de santé et des questions liées à la santé des adolescents et des jeunes | 10 |
| Pertinence et Qualité de la note méthodologique vis-à-vis des TdR | 50 |
| **Total** | **100** |

**Important :** Seront systématiquement éliminées à l’issue de cette phase toutes les offres ayant obtenu :

🡪 Une note technique inférieure à la note technique minimale de **70** points qui représente **70%** de la note maximale des offres techniques (100 points).

**Les offres techniques seront évaluées sur la base de leur degré de réponse aux termes de références.**

**Phase 2 : Analyse financière comparative des offres**

A l’issue de cette phase, chaque offre financière sera dotée d’une note (F) sur 100.

La note 100 sera attribuée à l’offre valable techniquement et la moins disant. Pour les autres offres, la note sera calculée au moyen de la formule suivante :

|  |  |
| --- | --- |
| F= 100 \*Pmin/P | *P : Prix de l’offre ;Pmin : Prix de l’offre valable techniquement et la moins disant.* |

**Phase 3 : Analyse technico-financière**

Les notes technique (T) et financière (F) obtenues pour chaque candidat seront pondérées respectivement par les coefficients suivants :

🡪80% pour l’offre technique

🡪20% pour l’offre financière

 N= 0,8 \* T + 0,2\* F

Le contrat sera adjugé à l’offre ayant obtenu la note « N » la plus élevée.

1. **Soumission des candidatures**

**Pour soumettre votre candidature, veuillez utiliser le lien suivant**

<https://secure.dc7.pageuppeople.com/apply/671/gateway/Default.aspx?c=apply&sJobIDs=553407&SourceTypeID=796&sLanguage=en-us>

Pour toute question concernant cette consultation, prière de contacter Mme Dominique Brunet à dbrunet@unicef.org

*L'UNICEF s'engage au respect de la diversité et à l'inclusion au sein de sa force de travail, encourage tous les candidats, sans distinction de sexe, de nationalité, de religion et d'origine ethnique, y compris les personnes handicapées, à postuler pour faire partie de l'organisation. Les candidatures féminines sont vivement encouragées.*

*L'UNICEF applique une politique de tolérance zéro à l'égard des comportements incompatibles avec les buts et objectifs des Nations unies et de l'UNICEF, notamment l'exploitation et les abus sexuels, le harcèlement sexuel, l'abus d'autorité et la discrimination. L'UNICEF adhère également à des principes stricts de protection de l'enfance. Tous les candidats sélectionnés devront adhérer à ces normes et principes et seront donc soumis à une vérification rigoureuse de leurs références et de leurs antécédents. La vérification des antécédents comprendra la vérification des titres universitaires et des antécédents professionnels. Les candidats sélectionnés peuvent être amenés à fournir des informations supplémentaires pour effectuer une vérification des antécédents.*

*Les personnes engagées dans le cadre d'un contrat de consultant ou d'un contrat individuel ne seront pas considérés comme des "membres du personnel" au sens du statut et du règlement du personnel des Nations unies et des politiques et procédures de l'UNICEF, et n'auront pas droit aux avantages qui y sont prévus (tels que les droits à congé et la couverture d'assurance médicale). Leurs conditions d'emploi seront régies par leur contrat et par les Conditions générales des contrats pour les services de consultants et de contractants individuels. Les consultants et les contractants individuels sont responsables de la détermination de leurs obligations fiscales et du paiement de tout impôt et/ou taxe, conformément à la législation locale ou à toute autre législation applicable.*